

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ABONNEMENTS ANNUELS

### 1-ABONNEMENT ANNUEL :

- 1-1 – Utilisable sur le réseau des transports urbains de Hagenau et Schweighouse-sur-Moder, l'abonnement annuel Pass est mis à la disposition de tout public. L'abonnement annuel Jeune est réservé aux jeunes de moins de 26 ans (sous conditions) et l'abonnement annuel Sénior est réservé à toute personne de plus de 60 ans.
- 1-2 – La carte est rigoureusement personnelle ; elle est nominative, valable 12 mois à compter de la date de validité du titre de transport.
- 1-3 – L'abonnement annuel étant une alternative à la formule d'abonnement mensuel, il ne peut être fractionné.
- 1-4 – Le prix de l'abonnement, ne comprenant pas les frais de gestion en cas de prélèvement automatique de 2 euros, est fixé pour l'année d'engagement.
- 1-5 – L'abonnement est souscrit pour une période de 1 an. Il débute le 1<sup>er</sup> du mois choisi dans le cadre d'une création. Le dossier doit être accompagné des justificatifs demandés, notamment pour les ayants droits bénéficiant des contrats jeunes. Le renouvellement par correspondance doit être accompagné des justificatifs demandés, notamment pour les ayants droit bénéficiant des conditions jeune. Le renouvellement par correspondance d'un abonnement annuel débute le lendemain de la fin de validité du titre précédent.
- 1-6 – La signature du contrat d'abonnement, après acceptation du dossier, entraîne la perception de frais de gestion et l'ouverture d'un compte client.

### 2-Paiement de l'abonnement :

- 2-1 – Le prix de l'abonnement est un forfait, payable sur la base de 12 mensualités payées par prélèvement automatique ou au comptant. Les éventuelles modifications de tarifs, survenant au cours de la validité de la carte, ne sont pas répercutées sur l'abonnement en cours.
- 2-2 – La première carte d'abonnement annuel est disponible exclusivement à l'agence Ritmo.
- 2-3 – Le payeur doit être obligatoirement majeur ou mineur émancipé (un justificatif doit être fourni).
- 2-4 – Abonnement payé par prélèvement :
  - L'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée ainsi qu'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Relevé d'identité Postal) ou un R.I.C.E (Relevé de Caisse d'Epargne) doivent être fournis en même temps que le présent contrat d'abonnement.
  - La première échéance (1/12<sup>ème</sup> de la valeur du titre annuel), majorée des frais de gestion, est payable par carte bancaire ou en espèces lors de l'établissement de la carte annuelle à l'agence Ritmo. Les 11 autres mensualités sont prélevées le 6 de chaque mois sur le compte courant, bancaire ou postal, sur lequel le client a explicitement donné son accord de prélèvement. Le montant correspond au 1/12<sup>ème</sup> de la valeur du titre annuel.
  - Le payeur, désirant changer d'établissement bancaire domiciliaire ou de compte à prélever, doit en aviser le service comptable de CarPostal Hagenau (8, rue Jean Gutenberg BP47070 - 01007 Bourg-en-Bresse Cedex), par courrier avant le 20 du mois précédent l'échéance, afin de signaler la modification de son autorisation de prélèvement. Le payeur doit alors remplir une nouvelle autorisation de prélèvement (formulaire disponible à l'agence Ritmo) et fournir un RIB ou un RIP aux coordonnées bancaires, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements.
  - En cas de changement de payeur, le nouveau payeur remplit un nouveau formulaire de prélèvement.
  - Les frais de rejet bancaire (hors incident technique non imputable au payeur) sont à la charge du débiteur.

### 3-Conditions d'utilisation du titre annuel :

- 3-1 – La carte doit être présentée lors des contrôles.
- 3-2 – En cas de doute sur l'identité du porteur, lors du contrôle, il peut être demandé une pièce d'identité.
- 3-3 – Toute utilisation irrégulière, constatée lors d'un contrôle, entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation applicable aux services de transports publics de voyageurs.

### 4-Perte, vol ou détérioration :

- 4-1 – En cas de perte, un duplicata vous sera renouvelé sous réserve que vous effectuiez bien une déclaration sur l'honneur.
- 4-2 – En cas de vol, il vous sera demandé le dépôt de plainte de police pour qu'un duplicata vous soit délivré.
- 4-3 – Il ne sera précédé à aucun remboursement des titres de transport achetés pendant la période entre la perte ou le vol de la carte et la reprise d'un nouvel abonnement.
- 4-2 – Les frais de renouvellement de titres de 15 euros vous seront demandés pour le remplacement de la carte perdue ou volée. La somme est payable à la remise de la nouvelle carte.
- 4-5 – Aucun remboursement ni échange ne seront effectués au cas où la carte serait retrouvée ultérieurement à la date de remplacement.

### 5-Résiliation du contrat :

- 5-1 – Le contrat ne peut être résilié en cours d'année par le payeur, sauf en de force majeure :
  - Décès du porteur (un certificat de décès est demandé),
  - Déménagement hors du périmètre de transport (un justificatif de nouvelle adresse est à présenter),
- 5-2 – Le contrat est résilié de plein droit par Car Postal Hagenau pour les motifs suivants :
  - En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration ou falsification de pièces jointes.
  - En cas de 2 impayés. La résiliation se fera au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au dernier domicile connu du payeur.
- 5-3 – Tout utilisateur, dont l'abonnement a été résilié, s'engage à restituer sa carte dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec AR. A défaut de restitution dans le délai imparti, il est dû d'office une contravention de 3<sup>ème</sup> classe. Toute personne, qui continue à utiliser indûment la carte, est considérée comme étant sans titre de transport puisque le présent contrat est rompu. Elle est donc passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe pour circulation sans titre de transport et éventuellement poursuites pénales puisque le présent contrat est rompu.
- 5-4 – Résiliation immédiate  
Car Postal Hagenau se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat à un client (payeur ou bénéficiaire) dont le contrat a été résilié pour fraude établie. La résiliation prend effet immédiatement.

### 6 –Dispositions diverses :

La souscription de l'abonnement annuel suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL Autorisation de prélèvement automatique

### IDENTITE DU PORTEUR DE LA CARTE ANNUELLE

M.       Mme       Melle

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville\* :

Date de naissance :

Téléph (\*) :

(\*) Mention obligatoire

### IDENTITE DU PAYEUR, TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE

M.       Mme       Melle

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville\* :

Date de naissance :

Téléph (\*) :

### TYPE DE CARTE DEMANDEE

Carte Annuelle Pass       Carte Annuelle Sénior       N° de la carte\* :

Carte Annuelle Jeune

### VALIDITE DE LA CARTE DEMANDEE

Valable à compter du :

Jusqu'au :

### MODE DE REGLEMENT

1 er versement effectué par carte bancaire / en espèce d'une valeur de : ..... dont frais de gestion  
 11 versements suivants par prélèvement automatique d'un montant de : .....

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° National d'Emetteur : 541 827

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte en contrepartie de quoi je m'engage à la restitution de la carte d'abonnement, en recommandé, 15 jours avant la fin du mois. D'autre part, je m'engage à communiquer mon nouveau numéro de R.I.B si celui-ci venait à changer pendant la période de validité du contrat.

### TITULAIRE DU COMPTE

Nom:

Prénom :

Ville :

Code Postal :

### ETABLISSEMENT BANCAIRE

Banque :

Ville :

Code Postal :

### COMPTE A DEBITER

Code Banque       Code Guichet

N° de compte       Clé RIB

### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CarPostal Haguenau  
 1 bis place Désiré Brumbt  
 67 500 Haguenau

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessous et déclare souscrire entièrement au contenu des obligations générales figurant verso.

Fait à :  
 Le :

Signature du payeur :